

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JONAGE
du 25 janvier 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 29
présents : 21
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 25 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Lucien BARGE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2023.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lucien BARGE, Sébastien MELLET, Rachelle PASEK, Thomas MOUYON, Véronique DI PIETRO, François NASARRE, Virginie ANTOLINOS, Luc LAURENT, Daniel MESTRE, Patricia ALVADO, Grazyna ALEXIS, Walter PIRES, Éric RAMOS, Eric LUDOLPH, Marie TRAMONI, Damien PERRIN, Jacques BARTIER, Jean-Marc BOURBOTTE, Laurent CHERVIER, Céline DESHORMIÈRES, Isabelle BARRET

Absents excusés :

- Serge GERBAUT donne pouvoir à Véronique DI PIETRO
- Martine CHALESSIN donne pouvoir à Rachelle PASEK
- Véronique TRETIAKOFF donne pouvoir à Lucien BARGE
- Jean Marc GROSSET donne pouvoir à Thomas MOUYON
- Lysiane MANGIN donne pouvoir à Sébastien MELLET
- Laurie MARCET donne pouvoir à Virginie ANTOLINOS
- Emmanuelle CAPUANO
- Aurélie CIMINO

Secrétaire de séance : Sébastien MELLET.

Ce procès-verbal n'a reçu aucun commentaire.

Lucien BARGE
Le Maire



Sébastien MELLET
Secrétaire



1. Acquisition d'un terrain non bâti situé au 84 rue Nationale :

La commune de Jonage souhaite acquérir un terrain non bâti situé au 84 rue nationale, appartenant aux conjoints Fillon.

Le terrain à acquérir, d'une superficie d'environ 985 m², est à détacher de la parcelle AM 186 et AM 229. Le prix de vente est fixé à 180 €/m², soit une valeur de 177 300 € pour une surface de 985 m². La surface et le prix définitifs seront déterminés après passage du géomètre.

L'acquisition à réaliser étant en-deçà du seuil de 180 000 euros, le service France Domaine n'a pas été consulté, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prise en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente, ainsi que l'acte de vente et tous les actes afférents, pour procéder à l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 985 m², à détacher de la parcelle AM 186 et 229, pour un prix de 177 300 € / m².

2. Financement AFUL du Velin :

Dans le cadre de l'aménagement de l'AFUL du Velin, dont la commune est membre (délibération n°63-2018 du 29 novembre 2018), Monsieur le maire rappelle les travaux de viabilisation des terrains à effectuer.

Afin qu'ils puissent être terminés, il est nécessaire de répondre à l'appel de fonds de l'AFUL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au versement, à l'AFUL du Velin, d'une participation d'un montant de 320 000 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes décisions prises dans le cadre de ses délégations.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 19H55

